

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA :

METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) :

Interne

Epreuve :

IRA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

MARIANNE

Affaire suivie par : XXXX

Direction XXXXX / Service XXXX

Tél : XXXX Courriel XXXX

à XXXX, le XXXX

NOTE

à l'attention de Monsieur le directeur de XXXX,

OBJET : Valorisation financière du patrimoine immatérielle de la XXXX

RÉFÉRENCES :

- Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017
- Décret n° 2009-151 du 10 février 2009
- Décret n° 2009-157 du 10 février 2009

PIECES - JOINTES :

Annexe 1 : Plan d'actions

Annexe 2 : Plan de communication

Le contexte actuel est marqué par la nécessité de dégager de nouvelles opportunités financières et d'exploiter les nouvelles tendances numériques pour rester connecté au public et à ses attentes. La valorisation de notre patrimoine immatériel passe désormais par la construction d'une image de marque et l'appropriation des outils du numérique. La pertinence et la viabilité de notre démarche repose sur notre capacité à inscrire ce patrimoine dans l'environnement culturel contemporain caractérisé par le « tout - connecté » et par le partenariat avec les acteurs de la publicité, du divertissement et de l'événementiel.

1. / 8..

Cette démarche est bénéfique également pour l'image de notre administration, illustrant une volonté d'ouverture et d'optimisation de notre potentiel. Certains espaces physiques de notre organisme, bénéficiant du statut de patrimoine immatériel et qui ne sont ouverts au public que quelques jours par an, sont ainsi très insuffisamment valorisés. La présente note vous propose un plan d'action structuré pour solutionner cette situation, immédiatement présentable et exploitable. Elle présente le contexte juridique et financier (I), les modalités de mise en œuvre opérationnelle (II) et les évolutions ultérieures (III).

I. CONTEXTE JURIDIQUE ET FINANCIER

Les évolutions juridiques récentes permettent une efficacité de notre démarche de valorisation qui n'était pas possible précédemment. Le décret n° 2009 - 151 du 10 février 2009 permet dans ce cadre une rémunération pour service rendu au juste prix du marché. Le décret n° 2009 - 157 du même jour permet à l'administration concernée de bénéficier de l'ensemble des recettes générées, indépendamment de sa dotation budgétaire. Le principe de non affectation n'est pas appliqué, permettant à notre structure de proposer un service et d'en tirer des bénéfices de manière similaire à un acteur privé. La valorisation financière de nos sites ne doit pas contrevenir aux dispositions de l'ordonnance n° 2017 - 562 du 19 avril 2017 et l'émission de notre offre et sa publicité doivent se faire en toute impartialité et transparence.

La mise à disposition de nos sites obéit au principe de libre-concurrence du marché et j'attire votre attention quant au fait que la légitimité du refus d'un partenaire économique ne peut procéder que d'un motif d'intérêt général, d'ordre public ou de bonne gestion du domaine public. Nous ne pouvons aucunement imposer les prestataires avec lesquels nous travaillons. La rédaction du cahier des charges techniques et de la charte éthique est une étape fondamentale, en ce qu'elle nous permettra de définir un cadre de valorisation financière de nos espaces tout en les préservant de toute détérioration et en conservant

ainsi leur potentiel d'exploitation futur.

La valorisation de nos espaces ne bénéficie pas uniquement à notre structure mais également à l'économie régionale par l'importance des acteurs et des ressources mobilisées, souvent sélectionnés au niveau local dans un souci de limitation des coûts. Notre démarche de valorisation est donc un projet pluripartenaire aux retombées économiques larges et conséquentes et cet aspect principal doit ressortir des échanges visant à la validation de notre projet. Notre démarche vise à répondre aux objectifs définis par la circulaire du 18 avril 2007 relative à la gestion des actifs immatériels de l'État. Il ne s'agit aucunement d'une initiative isolée mais d'une démarche entrepreneuriale stimulant l'activité économique et culturelle, qui fait croître l'activité et qui participe à la pérennité de la valeur de notre patrimoine immatériel.

II. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE

Nous devons premièrement répertorier nos sites exploitables pour l'événementiel et prendre contact avec l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'État (APIE) afin de les soumettre à la classification ERP, structurée selon leur activité et leur capacité. L'APIE permet ensuite une mise en relation entre notre offre et les demandeurs professionnels. Le travail de l'APIE nous permettra ensuite de traiter les paramètres techniques formalisant la valorisation de nos espaces, que ce soit les tarifs applicables ou les rédactions du cahier des charges techniques et de la charte éthique. L'ouverture de notre patrimoine immatériel doit s'accompagner de mesures de publicité en ligne. La mise en œuvre de notre projet doit ainsi passer par la visibilité numérique de nos espaces sur le site officiel de notre administration et sur le catalogue en ligne de l'APIE.

La mise à disposition de nos sites consiste en la construction d'une offre. Elle doit inclure au moins les services logistiques nécessaires au site concerné (eau, nettoyage, sécurité), mais peut s'accompagner de services annexes. Nous devons en ce sens recensé les prestataires avec lesquels nous travaillons dans le cadre de l'évolution de l'usage de nos sites de manière à pouvoir les recommander à l'occupant. L'occupant a à charge les assurances et l'ensemble des prestations nécessaires durant l'occupation du site.

La pertinence de notre offre passe par l'appréhension des attentes des

professionnels. En ce sens et dans la mesure où notre offre est nouvelle, nous devons dans les plus brefs délais organiser des rencontres avec des professionnels afin de saisir leurs besoins et adapter notre offre, dans le respect des impératifs de notre administration. Ces rencontres nous permettront également de préciser l'intérêt propre de nos sites et de savoir si nous devons spécialiser notre offre à destination des entreprises du cinéma ou de l'événementiel. Je suggère dans un premier temps une phase d'étude avec des rencontres avec les acteurs de secteurs d'activité divers pour pouvoir ensuite préciser notre offre et optimiser sa pertinence. La phase d'étude finalisée et notre offre complétée, nous devons établir un calendrier pour les sites concernés afin d'assurer que leur valorisation financière ne contrevienne pas aux missions de service public qui demeurent l'activité principale exercée sur ces mêmes sites.

III. ÉVOLUTIONS ULTÉRIEURES

Il est important de mentionner que le succès de cette action visant à la valorisation financière du patrimoine de notre structure n'est pas limitant quant à des initiatives ultérieures. Ainsi, la popularité du « crowd funding », mécénat participatif, qui permet le financement de projets d'intérêt général par des dons en ligne libres à partir d'une campagne présentant le projet, ses enjeux et ses objectifs illustre cette tendance. Le « crowd funding » illustre la multiplicité des possibilités de valorisation financière qui s'offre à notre structure. Il est pertinent de nous concentrer dans un premier temps sur le succès de l'ouverture de nos sites à des occupants externes contre redevance mais également de comprendre que cette dernière n'est pas l'unique outil de valorisation financière de nos espaces. La diversification de nos initiatives et de nos sources de mise en valeur patrimoniale doit être un objectif au long terme de notre structure. La mise en place d'équipes de travail visant à dégager la pertinence de ses solutions alternatives pour notre structure et leur mise en place dans le cadre de nos projets actuels permettra la considération immédiate de cet objectif. L'assimilation par nos services de ces pratiques récentes est une nécessité pour optimiser l'efficacité de notre fonctionnement et l'excellence du service public que nous rendons.

La gestion administrative des mises à disposition de nos sites et des conventions avec nos partenaires économiques peut elle-même faire l'objet d'un recours à un prestataire externe. Une évaluation de

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : IRA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

l'opportunité de cette solution face à une gestion interne en termes de coût, d'effectif et de temps devra être opérée pour dégager la gestion la plus pertinente pour notre structure.

Ainsi, la valorisation financière de notre patrimoine est un projet soutenu par un cadre juridique favorable et présentant un cadre opérationnel défini et concret (vous trouverez à cet effet, un plan d'actions en annexe 1).

Le succès de ce projet doit nécessairement s'accompagner d'une communication efficiente, tant auprès du public et de nos partenaires qu'au sein de nos services (objectif détaillé dans un plan de communication en annexe 2). Cette réussite consiste également en une association et un travail commun devant mobiliser l'ensemble de nos services ainsi que les départements experts de l'administration. En ce sens, nous sommes, monsieur le directeur, à votre disposition pour la réussite de nos objectifs.

SIGNATURE

ANNEXE 1 à la note du XX/XX/XXXX portant sur la valorisation financière du patrimoine immatériel de la XXXX

OBJET: Plan d'actions

PHASE	OBJECTIF	DURÉE	ACTEURS MOBILISÉS
1. Répertoire des sites	Répertorier chaque site: ses atouts, ses caractéristiques, son historique.	1 mois	Services du patrimoine, Bureau des affaires financières. Experts cadastres, techniques
2. Démarche auprès de l'APIE	Initier le projet avec les services de l'APIE et procéder à la classification ERP	1 mois	Direction XXX, APIE
3.1 Mesures de publicité en ligne	Inscrire nos sites sur le site de notre administration et sur le catalogue de l'APIE		Services de communication et information de la Direction XXX, APIE
3.2. Rédaction de la charte éthique et du cahier des charges techniques	Mise en place d'une charte éthique et d'un cahier des charges techniques type pour chaque convention exprimant les mesures nécessaires à la préservation de nos espaces lors de leur occupation.	1 mois	Direction XXX
3.3. Recensement de nos prestataires	Etablissement d'une liste de recommandation de prestataires pour chaque site à transmettre lors de la convention		Bureau des affaires financières Bureau des affaires immobilières, Prestataire
4. Rencontre avec les professionnels	Rencontres avec des professionnels des secteurs d'activités intéressés par nos sites afin de comprendre leur besoin et d'optimiser la pertinence de notre offre	2 mois	Professionnels des cinéma, du divertissement, de l'événementiel, du numérique

5.1. Finalisation de l'offre et début de l'action	Transmettre l'offre finalisée avec la médiation de l'APIE et commencer l'action. Procéder aux déclarations administratives afférentes.	1 mois	Direction XXX, APIE Partenaires économiques
5.2 Calendrier	Etablir un calendrier pour harmoniser les occupations et le bon déroulement du service public		Direction XXX

Annexe 2 à la note du XX/XX/XXXX portant sur la valorisation financière du patrimoine immatériel de la XXXX

OBJET : Plan de communication

PHASE	OBJECTIF	DUREE	ACTEURS MOBILISÉS
1. Catalogues en ligne	Mettre en ligne les sites concernés sur le catalogue de l'APIE et sur notre site intranet.	1 mois	Services de communication et information de la Direction XXX APIE
2. Sensibilisation des agents de la Direction	Mener des actions de sensibilisation auprès des agents de la Direction afin qu'ils comprennent les enjeux de l'action et les changements qui vont s'opérer et que leurs contributions soient coordonnées	1 mois	Direction XXX
3. Publicité ministérielle	En dehors des bannières du site de notre structure, répercuter le déroulement de l'action de manière plus large sur le site internet du Ministre de l'économie	1 mois	Services de communication et information de la Direction XXX, APIE
4. Mesures de publicité externe	Prise de contact avec les professionnels (annexe 1) mais également financement de mesures publicitaires auprès de la presse écrite et numérique pour faire connaître notre démarche innovante auprès du grand public et élargir nos partenaires économiques potentiels	2 mois	Bureau des affaires financières, Prestataires externes
5. Déclarations orales	Préparer un discours sur la réussite de l'action et procéder à sa diffusion large	1 mois	Services de la direction, Services de communication et information de la Direction XXX